



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 7 JUILLET 2025 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE YVES BOULIANNE, MAIRE SUPPLÉANT.**

Sont présents, les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont  
Monsieur Claude Lavoie

Monsieur Yvon Gauthier  
Monsieur Henri Guillemette

Est absente, la conseillère :

Madame Huguette Tremblay

Est absent, le maire :

Monsieur Raymond Lavoie

Secrétaire d'assemblée :

Madame Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2025/07-01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025/07-02

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2025/07-03

**PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

2025/07-04

**PAIEMENT DES COMPTES FOURNISSEURS – PÉRIODE ESTIVALE**

**IL EST PROPOSÉ** par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer les comptes des mois de juin et juillet 2025 puisque la prochaine séance se tiendra le lundi 18 août 2025.



No de résolution  
ou annotation

2025/07-05

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

Chaque conseiller est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2025/07-06

### **DEMANDE DE PROLONGATION D'UNE ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025, 2026 ET 2027 - MRC DE MANICOUAGAN**

**CONSIDÉRANT** la demande de prolongation d'une année du rôle triennal d'évaluation 2025, 2026 et 2027 de la MRC de Manicouagan :

La MRC est l'organisme responsable de l'évaluation (OMRÉ) des municipalités de Baie Trinité, Godbout, Franquelin, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et du Territoire non organisé (TNO) de Rivière-aux-Outardes;

Sur un cycle de 3 ans, la confection des rôles triennaux de Baie-Trinité, Godbout, Franquelin, Ragueneau et du TNO de Rivière-aux-Outardes survient la même année;

Cette situation crée d'importantes pressions sur l'utilisation des ressources du service d'évaluation de la MRC;

L'évaluateur de l'OMRÉ et signataire des rôles d'évaluation souhaite mieux répartir la confection des rôles dans le temps pour équilibrer la charge de travail du personnel;

L'évaluateur de l'OMRÉ, à la suite de discussions, propose que le rôle actuel de la Municipalité de Ragueneau, pour les années 2025, 2026 et 2027, soit prolongé d'une année (2028) et que la date du dépôt du prochain rôle triennal soit reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2028, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2029.

**CONSIDÉRANT** les modalités de l'article 14.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la demande de la MRC de Manicouagan à l'effet de prolonger d'une année (2028) le rôle d'évaluation de la Municipalité de Ragueneau et de reporter le dépôt du prochain rôle triennal au 1<sup>er</sup> septembre 2028, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2029.

2025/07-07

### **ACHAT DE SABLE D'HIVER – DEMANDE DE SOUMISSION**

**IL EST PROPOSÉ** par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à procéder à des demandes de soumission pour l'achat d'un maximum de 1000 tonnes de sable d'hiver (sable tamisé) et ce, par invitation auprès d'entrepreneurs de la région.

2025/07-08

### **EMBAUCHE D'UNE REMPLAÇANTE AU CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité offre un camp de jour pour la période estivale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de combler un besoin ponctuel de remplacement afin d'assurer un service continu et sécuritaire;



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Élisabeth Lajoie à titre de remplaçante au camp de jour pour la saison estivale 2025, et ce aux conditions salariales de la convention collective.

2025/07-09

**EMBAUCHE D'UNE AIDE À LA DIRECTION TEMPORAIRE (POSTE CADRE)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité fait face à un manque de personnel et de ressources administratives depuis près d'un an;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de pallier ce manque afin d'assurer le bon fonctionnement des activités courantes et le soutien administratif requis à la direction;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité d'embaucher temporairement une ressource qualifiée pour répondre à ces besoins;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont et résolu à la majorité des conseillers présents (3 pour, 1 contre) d'embaucher temporairement madame Marie-France Imbeault, à titre d'aide à la direction (poste cadre), à raison de quelques heures par semaine, selon les modalités à convenir, et ce, pour une période indéterminée, afin de soutenir l'équipe administrative et répondre aux besoins actuels de la Municipalité.

2025/07-10

**APPUI À L'EMBAUCHE LOCALE ET À LA PRÉSERVATION DES ENTREPRISES RÉGIONALES**

**ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît l'importance de l'embauche locale et de la préservation des entreprises établies sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Transformation des Métaux du Nord inc. joue un rôle clé dans la vitalité économique régionale et la protection de l'environnement;

**ATTENDU QUE,** dans une région vaste et boisée comme la nôtre, la présence de cette entreprise est essentielle pour prévenir les dépotoirs clandestins et offrir des solutions responsables de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** Transformation des Métaux du Nord inc. a participé activement à plusieurs corvées de nettoyage de sites illégalement contaminés, démontrant ainsi son engagement envers le territoire;

**ATTENDU QUE** favoriser l'embauche locale et soutenir les entreprises enracinées dans la communauté contribue à la protection de l'environnement, au maintien des services de proximité et à un développement durable et autonome;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Ragueneau exprime officiellement son appui à l'embauche locale et à la préservation des entreprises régionales, notamment à l'entreprise Transformation des Métaux du Nord inc., pour son implication concrète dans la communauté et sa contribution à un développement durable.

2025/07-11

**APPUI AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 5 148 499, CADASTRE DU QUÉBEC / ROUTE 138, RAGUENEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'est pas adéquatement desservie par une couverture cellulaire;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

**CONSIDÉRANT QUE** les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 13 juin 2025, ont obtenu assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les membres du Conseil municipal sont en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 80 mètres de hauteur sur le lot 5 148 499, cadastre du Québec / route 138, Ragueneau.

2025/07-12

**INQUIÉTUDE CONCERNANT LES ÉQUIPES DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR LA CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a un mandat territorial essentiel à l'occupation dynamique du territoire et au développement des collectivités de la Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** les effectifs de l'équipe régionale du MAMH sont actuellement loin d'être comblés avec plusieurs postes vacants, dont l'absence d'un conseiller en aménagement attendu par les MRC depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste de conseiller en aménagement est névralgique au bon déploiement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** un gel d'embauche prolongé dans la fonction publique qui empêche l'équipe régionale de remplir pleinement son mandat d'accompagner les MRC dans la mise en oeuvre des priorités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** la moitié des directions régionales sont désormais desservies à distance de la Côte-Nord ce qui fragilise l'autonomie et la capacité d'action de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de responsabilités à des personnes provenant de l'extérieur de la région, qui ne connaissent pas les particularités de la Côte-Nord et ne sont pas sensibles à sa réalité, accentue la perte d'une voix régionale forte et nuit à la prise en compte des besoins spécifiques du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les coupures dans les équipes font craindre des bris de service dans la fonction publique régionale impactant les services offerts à la population et une iniquité par rapport au reste du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application uniforme à la grandeur du Québec de ces mesures restrictives ne tient pas compte des particularités régionales de la Côte-Nord puisque celle-ci vit déjà depuis des années des difficultés au niveau du recrutement;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec de M. François Legault se présente comme le gouvernement des régions;



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2025/07-13

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Ragueneau demande au MAMH, au Conseil du Trésor et au Premier ministre du Québec de prendre rapidement des mesures pour rétablir la pleine capacité d'action du MAMH en région, en comblant les postes vacants et en embauchant un conseiller en aménagement sur le territoire;

**QUE** la Municipalité de Ragueneau dénonce fermement le gel d'embauche prolongé au sein de la fonction publique régionale, ainsi que la pénurie de personnel qui en découle;

**QUE** la Municipalité de Ragueneau demande au Conseil du Trésor une mesure d'exemption des gels d'embauches qui tiendrait compte de ses particularités régionales;

**QUE** la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Mme Andrée Laforest, à la Présidente du Conseil du Trésor, madame Sonia LeBel, et à la ministre responsable de la région de la Côte-Nord, madame Kateri Champagne Jourdain.

**POUR LA CONSTRUCTION ESSENTIELLE ET NÉCESSAIRE D'UN PONT SUR LE SAGUENAY**

**CONSIDÉRANT QUE** les études de faisabilité et d'opportunité relatives à la construction d'un pont sur le Saguenay ont été récemment dévoilées et qu'elles démontrent clairement la faisabilité du projet ainsi que les coûts associés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces études permettent désormais au gouvernement du Québec de prendre une décision éclairée et d'aller de l'avant avec ce projet structurant pour l'ensemble de la Côte-Nord et l'est de la province;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de lien routier permanent sur le Saguenay limite gravement la mobilité, l'accès aux services essentiels, le développement économique, la sécurité des citoyens et la qualité de vie des Nord-Côtiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le désenclavement de la Côte-Nord par la construction d'un pont sur le Saguenay est non seulement nécessaire, mais essentiel, afin d'améliorer l'accessibilité de la région, de favoriser la rétention et l'attraction de la population, et de soutenir la vitalité de nos communautés;

**CONSIDÉRANT** le risque que les coûts de construction augmentent significativement avec le temps, rendant chaque délai encore plus préjudiciable pour l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude d'impact environnemental la plus récente a permis de mieux documenter la présence et l'habitat du béluga du Saint-Laurent, une espèce emblématique et menacée, et que les solutions de tracé et de construction proposées tiennent compte de la nécessité de protéger cette espèce;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les projets d'infrastructures de cette importance pour les communautés, le gouvernement du Canada s'implique financièrement pour supporter là où les provinces impactées;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement actuel ne veut pas s'avancer sur un financement de ce projet avant 2030, échéancier jugé trop long par la population et les acteurs socioéconomiques de la Côte-Nord;

**IL EST PROPOSÉ** par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution  
ou annotation

**QUE** la Municipalité de Ragueneau réitère avec force la nécessité absolue et urgente d'aller de l'avant avec la construction d'un pont sur le Saguenay, afin de désenclaver la région et d'assurer son développement durable;

**QUE** le gouvernement du Québec soit sommé d'accélérer toutes les démarches administratives, techniques et environnementales, en s'appuyant sur les études récentes qui démontrent la faisabilité du projet;

**QUE** le gouvernement du Québec entreprenne immédiatement les démarches auprès du gouvernement du Canada afin que ce dernier assume sa juste part du financement de l'ensemble du projet de construction dudit pont;

**QUE** la planification et la réalisation du pont soient entreprises sans délai, afin que la Côte-Nord puisse surmonter son isolement et s'épanouir pleinement sur les plans économique, social et collectif;

**QUE** la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, au ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Benoit Charrette, au député de René-Lévesque, monsieur Yves Montigny, à la députée de Duplessis et ministre responsable de la Côte-Nord, madame Kateri Champagne Jourdain, à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Karine Bourassa, ainsi qu'à la ministre fédérale des Transports et du Commerce intérieur, l'honorable Chrystia Freeland, et à la députée fédérale de Côte-Nord-Kawawachikamach-Nitassinan, madame Marilène Gill.

2025/07-14

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2025/07-15

#### **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2025/07-16

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président répond aux questions du public.

2025/07-17

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 09.

  
Yves Boulianne  
Maire suppléant

  
Audrey Morin  
Directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim

**Je, Yves Boulianne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**